

Telle que prononcée

**Déclaration liminaire à la soixante-dixième session du Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

**Filippo Grandi,
Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

Genève, 7 octobre 2019

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Secrétaire générale
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

Le concept moderne de protection des réfugiés est né au milieu du siècle dernier, lorsque le monde sortait de deux conflits mondiaux dévastateurs et était sur le point d'entrer dans la période de guerre froide. Des millions de personnes avaient été déracinées loin de leurs maisons à un moment où les guerres jetaient des gens à la dérive, où des empires se désintégraient, où des frontières étaient redessinées, et où des minorités et des opposants politiques étaient persécutés et expulsés. Assurer la sécurité des personnes déplacées et régler les problèmes de déplacement figuraient parmi les premières priorités de l'Organisation des Nations Unies.

Après plusieurs décennies, le déplacement forcé d'êtres humains demeure une priorité au plan mondial. Le contexte est certes différent, mais la complexité du problème demeure grande. Aujourd'hui, les crises de réfugiés font partie de flux croissants de mobilité humaine, provoqués par des facteurs qui se chevauchent.

Les conflits liés aux ressources dépassent les frontières. Déterminés par une mosaïque d'intérêts locaux, régionaux et internationaux, ils sont alimentés par l'extrémisme, des réseaux criminels et des gangs en milieu urbain.

Il y a perte d'espoir lorsque les avancées mondiales en termes de prospérité, d'éducation et de lutte contre la faim et les maladies n'atteignent pas les personnes qui en ont le plus besoin.

Des conflits liés aux différences ethniques et religieuses sont attisés par certains pour des gains politiques et financiers.

L'effondrement des écosystèmes et les catastrophes liées au climat détruisent des habitations et des moyens d'existence, et rendent des millions de personnes de plus en plus pauvres.

Les formes néfastes de nationalisme et les discours de haine, souvent dans le cyberspace, ont trouvé une nouvelle légitimité dans les discours publics.

C'est dans ces lignes de fracture croissante qu'intervient le problème des réfugiés qui constitue le signe montrant que tout ne se passe pas bien. C'est la raison pour laquelle la gestion des déplacements forcés exige une fois de plus de l'ambition et une audace plus grande que celle dont nous avons fait preuve jusqu'ici.

Telle est la vision ayant guidé l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés. La gestion des crises des réfugiés ne saurait se faire sans une politique migratoire efficace, en s'isolant d'autres défis mondiaux plus importants. Pour de bonnes raisons, deux Pactes, à savoir le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières, ont été conçus pour se compléter l'un l'autre.

Voyons ce qui se passe au Sahel, avec une situation très complexe, où l'insécurité, la pauvreté et la perte des moyens traditionnels d'existence déracinent des communautés entières et créent des fractures en leur sein, dans la région et au-delà. Il est indispensable de protéger les réfugiés et les déplacés internes. Cette protection doit cependant être accompagnée par des actions solides et de grande envergure, touchant les domaines politique, sécuritaire, migratoire et de développement.

Deux aspects du Pacte mondial sur les réfugiés sont à relever.

Le premier est l'approche globale. Cette approche permet d'accélérer le changement longtemps attendu dans les réponses, en passant de l'angle humanitaire classique à une perspective préservant l'impératif humanitaire et le combinant avec un ensemble d'outils plus adaptés aux dynamiques des flux de réfugiés d'aujourd'hui.

Cela signifie le maintien et la consolidation de la paix, l'action pour le développement et les investissements du secteur privé. Cela signifie aussi un appui stratégique et soutenu permettant de s'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et des flux mixtes de population. La Vice-Secrétaire générale vient d'indiquer comment ces actions cadrent avec le travail visant à mettre en place un système des Nations Unies permettant de mieux catalyser les progrès vers l'atteinte des objectifs de développement durable. Les synergies entre le Pacte mondial et les réformes aux Nations Unies sont donc solides et pertinentes.

Le Pacte mondial rend aussi tangible l'engagement en faveur de la solidarité internationale qui sous-tend le régime de protection des réfugiés, même si elle n'a jamais été pleinement réalisée. Mme Gillian Triggs, nouvelle Haut Commissaire Assistante pour la protection, que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, vous en parlera davantage.

La conclusion du Pacte mondial sur les réfugiés qui est un instrument concret et pratique, prouve qu'au-delà d'approches unilatérales néfastes, qui quelquefois émergent, continue de prévaloir l'engagement de gérer les flux de réfugiés au moyen de la solidarité internationale. Au HCR, nous sommes pleinement engagés dans cet effort et vous, nos partenaires les plus proches, nous vous exhortons à en faire de même. Cela est possible ! Le Forum mondial sur les réfugiés qui se tiendra en décembre dans ce bâtiment, vous donnera l'occasion de présenter vos réalisations et de prendre de nouveaux engagements pour d'autres progrès.

Monsieur le Président,

Les faits ayant eu lieu l'année dernière ont montré pourquoi le Pacte mondial est nécessaire et de quelle manière il commence à façonner nos réponses collectives. Permettez-moi de partager avec vous mes réflexions sur sept défis connexes.

Tout d'abord, il convient de relever que, si les débats relatifs aux déplacements forcés portent surtout sur les arrivées dans l'hémisphère nord, les conséquences les plus profondes sont de loin ressenties dans les pays d'accueil de l'hémisphère sud. Pour y préserver l'asile et aider les communautés d'accueil, il faut un appui international substantiel et soutenu. Par exemple, plus de 4 millions de Vénézuéliens ont quitté leur pays, et la majorité a trouvé refuge dans 14 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Malgré le fait qu'ils subissent d'énormes pressions, ces États ont fait montre d'une solidarité louable. La décision récemment prise par la Colombie d'accorder la nationalité aux enfants de Vénézuéliens nés dans le pays en est un exemple, et le processus de Quito aide à façonner l'approche régionale.

Il est indispensable d'encourager cette solidarité, notamment par l'appui aux services, aux infrastructures et aux économies des pays touchés. Je salue à cet égard l'engagement de la Banque interaméricaine de développement et la décision de la Banque mondiale de soutenir la Colombie et éventuellement l'Équateur au moyen de son mécanisme mondial de financement concessionnel. Je les exhorte à accélérer leurs contributions. La prochaine conférence de solidarité, convoquée par l'Union européenne avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, sera l'occasion de dresser le bilan et de s'engager davantage.

En deuxième lieu, les réponses aux flux mixtes de réfugiés et de migrants continuent de susciter des débats très controversés. Une rhétorique politique généralisée exploite les inquiétudes qu'éprouvent les personnes exclues des avantages de la mondialisation et oriente leur peur vers les réfugiés et les migrants alors que ceux-ci font partie des personnes les plus défavorisées de la planète. Le fait d'opposer une exclusion à une autre exclusion n'est pas que cynique et immoral, il offre rarement des solutions pratiques aux problèmes posés par l'une ou par l'autre exclusion. Les mesures prises ou invoquées pour réduire les flux, à savoir le renvoi, l'externalisation du traitement des dossiers d'asile et les politiques de dissuasion, érodent la protection des réfugiés sans réellement s'attaquer aux causes profondes des flux mixtes ni aux défis de l'intégration.

Ces situations sont très complexes. Je l'ai vu la semaine dernière au Mexique où des exemples impressionnants d'intégration de réfugiés ont lieu en même temps que des pressions migratoires croissantes issues de la région et même d'Afrique. Sans aucun doute, diverses mesures sont nécessaires pour gérer ces flux mixtes. Dans la région, plusieurs mesures ont été prises dans le cadre du MIRPS, cadre régional de protection et de solution que nous avons encouragé. Nous contribuerons aux efforts des Nations Unies visant à soutenir les initiatives comme le Plan régional de développement pour le Mexique et le nord de l'Amérique centrale, actuellement en cours de discussion. Dans ce contexte, sauver les vies et assurer la dignité et les droits de toutes les personnes en déplacement doivent demeurer au centre de nos activités, tout comme l'accès à la protection internationale pour les personnes dont les demandes sont fondées. Ici comme

ailleurs, les voies légales de migration permettraient de prévenir les abus des systèmes d'asile utilisés comme substituts aux voies de migration.

Nous observons ces défis non seulement dans le nord de l'Amérique centrale et à la frontière sud des États-Unis, mais aussi en Afrique australe et en Asie du Sud-Est. En Europe, la confiance du public quant à la gestion de l'asile et des migrations a diminué. Elle doit être restaurée par des procédures rapides et équitables et une bonne gestion des migrations permettant d'éviter la surcharge des systèmes d'asile, ainsi que par des investissements dans l'intégration des personnes ayant le droit de rester. La coopération entre les gouvernements est nécessaire, notamment sur le retour de personnes n'ayant pas qualité pour bénéficier de la protection internationale ou d'autres arrangements de séjour.

Je salue la décision récemment prise par quatre États de l'Union européenne de mettre en place un mécanisme temporaire de coopération pour le débarquement des personnes récupérées en Méditerranée. J'espère que ce développement permettra de mobiliser un engagement plus large au sein de l'Union européenne et de redynamiser les arrangements pour le sauvetage en mer. Toutefois, cet effort doit être accompagné par une plus grande ambition, à savoir des investissements pour gérer les causes profondes de l'afflux des réfugiés et soutenir les efforts fournis dans les pays d'accueil et les pays de transit. Le HCR continue d'évacuer les réfugiés les plus vulnérables de Libye dans le cadre d'une opération pour laquelle le Niger et maintenant le Rwanda fournissent des canaux de sauvetage. Nous espérons que d'autres pays se joindront à cet effort. Nous travaillons étroitement à cet égard et sur d'autres sujets avec l'Organisation internationale pour les migrations. Toutefois, de telles opérations suscitent d'énormes dilemmes et ne peuvent être soutenues que dans le cadre d'une approche globale de partage des responsabilités, avec comme impératif cardinal la préservation des vies et l'accès à la protection internationale. Dans cette opération, comme dans plusieurs autres, les collègues du HCR et ses partenaires travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses.

En troisième lieu, des crises récurrentes ou prolongées de déplacement demeurent en l'absence de solution politique. D'autres crises majeures deviennent aussi prolongées. Dans ce contexte, est critique l'accent mis sur l'inclusion, la résilience et les actions de développement en attendant les solutions. Cette année marque le 40^e anniversaire du début de la crise des réfugiés afghans. Malheureusement, les efforts de paix semblent une fois de plus à l'arrêt. Je salue la décision de l'Afghanistan d'appliquer le modèle de réponse globale pour les réfugiés en appui aux initiatives visant à résoudre le problème de déplacement, même si les solutions continuent d'être entravées par la sécheresse, l'insécurité et la mauvaise gouvernance. L'année dernière, seulement 15 000 réfugiés sont rentrés chez eux. Sont très remarquables, l'hospitalité dont ont fait montre le Pakistan et l'Iran et le travail qu'ils ont effectué pour l'inclusion des réfugiés et leur autonomie ainsi que pour des options de séjour et de migration légales. Toutefois, étant donné que cette crise persiste, ces deux pays doivent recevoir davantage d'appui international.

En Somalie aussi, l'engagement du gouvernement à réduire les déplacements forcés est évident et louable, même si le conflit et la sécheresse continuent d'inhiber les solutions et de provoquer de nouveaux déplacements. Dans ce contexte, l'application par l'IGAD

du modèle de réponse globale permet de renforcer l'asile, d'améliorer l'accès aux droits et l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de santé et d'éducation, et dans les économies nationales.

Les gouvernements de l'Afrique de l'est et de la Corne de l'Afrique ont été en première ligne dans l'application du modèle de réponse globale pour les réfugiés. L'Éthiopie, Djibouti, le Kenya et l'Ouganda, entre autres, ont réalisé d'énormes progrès avec l'expertise et les financements de la Banque mondiale, l'aide bilatérale pour le développement et les investissements du secteur privé. Ces actions transforment déjà la vie de beaucoup de réfugiés ainsi que des communautés d'accueil dans la région, prouvant ainsi la valeur du modèle inscrit dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Elles donnent une signification concrète à la décision de l'Union africaine de déclarer 2019 année des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes retournées en Afrique.

En quatrième lieu, le rapatriement continue de faire l'objet de beaucoup d'attention. La question qui se pose de plus en plus est de savoir comment promouvoir les solutions, alors que la sécurité demeure fragile dans les pays d'origine et que les hostilités se poursuivent. Les gens peuvent-ils rentrer chez eux en l'absence d'un règlement politique ?

La réponse à ces questions est que le retour doit s'appuyer sur les personnes et non sur la politique. Dans toutes les opérations du HCR, nous entretenons constamment un dialogue avec les réfugiés sur le retour et les facteurs complexes influençant leur décision. Nous travaillons avec les gouvernements pour contribuer à la création de conditions permettant le retour. Ce retour doit être volontaire et durable.

Prenons l'exemple de la Syrie. Environ 200 000 réfugiés syriens sont rentrés depuis 2016, et plus de trois quarts des presque six millions de réfugiés dans les pays voisins disent qu'ils espèrent rentrer un jour chez eux. Nous devons continuer d'être guidés par leurs opinions et leurs décisions, et apporter de l'aide à ceux qui choisissent de rentrer afin d'éviter de les exposer à d'autres difficultés.

Notre politique ne consiste pas à se croiser les bras et à attendre. Nous travaillons avec le Gouvernement syrien pour contribuer à lever les obstacles au retour et soutenir les mesures de confiance, évidemment dans l'espoir que les avancées politiques récemment obtenues se consolident et que d'autres crises humanitaires, en particulier à Idlib, puissent être évitées par des actions concertées de toutes les parties.

Entre-temps, l'appui international aux pays d'asile doit se poursuivre. La générosité remarquable et l'appui constant des donateurs ont permis aux réfugiés syriens de faire face aux nombreuses années d'exil, même dans les pays comme le Liban où le ratio de réfugiés par rapport aux nationaux continue d'être le plus élevé dans le monde. Les résultats sont significatifs : l'année dernière 1,3 million d'enfants syriens allaient à la école et 110 000 permis de travail avaient été délivrés en Jordanie et en Turquie. Toutefois, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité menacent la vie des réfugiés et des communautés d'accueil, et influent inévitablement sur leurs décisions.

Également au Myanmar, le Gouvernement a reconnu le droit des réfugiés vivant au Bangladesh de rentrer chez eux, et a entamé un important dialogue avec les réfugiés

pour rétablir la confiance et leur permettre de prendre des décisions éclairées. Le HCR et le PNUD travaillent sur des projets de cohésion sociale dans le nord de l'État de Rakhine en vue de contribuer à un retour éventuel. Il s'agit là de mesures importantes devant être accompagnées par des changements plus visibles sur les principales sources de préoccupation pour les réfugiés, à savoir la liberté de mouvement, les solutions pour les déplacés internes et des informations claires sur la procédure d'accès à la nationalité.

Si au mois d'août, aucun réfugié ne s'est présenté lors de la deuxième initiative bilatérale en vue de démarrer le rapatriement, un message fort a été envoyé, à savoir que la porte est ouverte et que le caractère volontaire des retours est respecté. Mon vœu est que cet effort ouvre la voie à une approche plus stratégique dans laquelle la voix et le choix des réfugiés occupent une place primordiale. Le HCR est prêt à y apporter ses conseils et son appui. Dans cette situation, comme dans d'autres, notamment celle des réfugiés burundais en Tanzanie et des réfugiés nigériens dans la région du Lac Tchad, nous sommes disposés à faciliter le dialogue et les solutions par des approches tripartites incluant le HCR.

Concernant le cinquième point qui est étroitement lié au point précédent, nous devons saisir les occasions d'accélérer les solutions. Il est rare de voir les conflits évoluer vers la paix, mais s'il y a une chance que cela se produise nous devons la saisir. À cet égard, nous suivons attentivement l'évolution de la situation au Soudan et au Soudan du Sud. La transition politique au Soudan et le nouvel engagement du Gouvernement en faveur du processus de paix ont d'importantes implications pour des centaines de milliers de réfugiés soudanais et pour les déplacés internes. Le nouvel élan qu'a pris le processus de paix au Soudan du Sud est également encourageant. Les retours spontanés de réfugiés dans ce pays ont déjà dépassé 200 000 personnes et les retours de déplacés internes sont aussi en cours.

Au cours des deux dernières années, le HCR et l'IGAD ont encouragé l'inclusion des réfugiés et des déplacés internes dans le processus de paix au Soudan du Sud. J'espère que les récents développements permettront la fin définitive des cycles de violence et de déplacement qui ont marqué la vie des générations de Soudanais et de Sud-soudanais.

La réinstallation est une autre solution, même si ce n'est que très peu de personnes qui en sont concernées. Certains pays renforcent leur programme, mais le nombre total de places pour la réinstallation a chuté, ce qui me déçoit énormément. La réinstallation permet de sauver des vies. Elle offre une stabilité aux réfugiés qui sont les plus vulnérables et les plus exposés aux risques. Je propose que la nouvelle stratégie triennale soit délibérément utilisée pour intensifier les efforts de réinstallation et mieux impliquer le secteur privé et les communautés.

Le sixième défi majeur porte sur notre engagement pour les déplacés internes. En fin 2018, plus de 41 millions de personnes vivaient en déplacement dans leur propre pays. Les principales opérations pour les déplacés internes en Iraq, en Syrie, au Yémen, dans le bassin du Lac Tchad, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en Ukraine, demeurent parmi nos opérations les plus complexes au plan politique et opérationnel. Toutes font cependant partie de nos priorités. Je voudrais faire observer en particulier qu'avec nos partenaires, nous répondons avec plus de ressources

à l'appel du Gouvernement éthiopien pour un appui lui permettant de faire face aux déplacements internes à grande échelle ayant récemment eu lieu dans le pays.

En somme, nous essaierons de mieux aligner nos efforts pour trouver des solutions en faveur des réfugiés et des déplacés internes et concevoir nos opérations d'une manière plus efficace dans le cadre des efforts interinstitutions. Notre nouvelle politique sur le déplacement interne traduit notre engagement ferme et revitalisé. Un accent particulier est mis sur le leadership pour la protection et l'alignement de nos interventions avec celles de nos partenaires.

Monsieur le Président,

Au début de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies il y a quelques jours à New York, nous avons entendu des appels en faveur de l'accélération de nos réponses à l'urgence climatique, avant qu'il ne soit trop tard. Greta Thunberg, parlant au nom des générations futures, et António Guterres, parlant pour la conscience mondiale, ont insisté sur la nécessité pour nous d'agir, et maintenant.

Ces appels nous interpellent au moment où nous nous réunissons ici sur la question des déplacements forcés. Je viens de présenter six défis majeurs liés aux déplacements. Le septième touche à tous ces défis et les sous-tend.

De plus en plus, les facteurs climatiques sont des causes de déplacement interne, dont l'ampleur dépasse celle des conflits et des violences de plus de 50 %. Le climat est aussi souvent un facteur prédominant de déplacements à travers les frontières.

Le terme « réfugié climatique » n'est pas fondé en droit international. Il ne reflète pas les moyens plus complexes par lesquels le climat interagit avec la mobilité humaine. Toutefois, l'image qu'il renvoie, avec des personnes poussées hors de leurs maisons par l'urgence climatique, a de toute évidence attiré l'attention du public.

Je me suis souvent demandé comment est-ce que l'agence des Nations Unies pour les réfugiés peut contribuer à relever ce défi. Je saisis cette occasion pour partager avec vous quelques réflexions.

Depuis quelques années, le HCR travaille pour mettre en lumière les cadres juridiques pertinents et les lacunes de protection résultant des déplacements transfrontaliers dans le contexte des changements climatiques. Nous continuerons à promouvoir les discussions internationales et les débats sur le cadre légal et normatif dans ce domaine, notamment par l'engagement en faveur de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et d'autres forums multilatéraux.

Les déplacements forcés à travers les frontières peuvent résulter des interactions entre les changements climatiques et les catastrophes avec les conflits et les violences, ou être déclenchés uniquement par des catastrophes naturelles ou des catastrophes provoquées par l'homme. L'une ou l'autre situation peut susciter des besoins de protection internationale.

Dans le premier cas, ces besoins devraient normalement être satisfaits par la reconnaissance des personnes concernées comme étant des réfugiés au sens de la Convention de 1951 ou des cadres régionaux sur les réfugiés. Dans le second cas, les arrangements de séjour ou de protection temporaire, sur lesquels le HCR dispose de l'expertise, peuvent permettre d'accorder une réponse souple et rapide.

D'une manière plus spécifique, en cas de déplacements liés aux catastrophes, une réponse opérationnelle solide, guidée par des considérations de protection, est souvent nécessaire. Aussi dans ces cas, le HCR continuera à travailler dans un cadre interinstitutions pour soutenir les gouvernements, en s'appuyant sur notre solide expertise en matière de réponse d'urgence. D'ailleurs, le Pacte mondial sur les réfugiés préconise des mesures de préparation et une prévision axée sur des preuves ainsi que l'inclusion des réfugiés dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe.

D'autres éléments sont à prendre en compte. Si les facteurs climatiques poussent des gens hors de leurs maisons, les mouvements de grande ampleur de réfugiés, qu'ils soient liés ou non au climat, ont à leur tour un impact environnemental, et les réfugiés sont souvent installés dans des zones sensibles du point de vue climatique. Je suis déterminé à rendre ces considérations plus pertinentes dans la manière dont nous nous préparons aux crises des réfugiés et y réagissons.

Au HCR, nous travaillons depuis des années pour réduire l'impact environnemental des crises de réfugiés par des options d'énergie renouvelable, des activités de reforestation et l'accès aux combustibles propres et à la technologie de cuisson. Aujourd'hui, nous avons lancé une stratégie énergétique revitalisée et nous améliorons nos outils pour faire face à ces défis. Les partenaires du secteur privé comme la fondation IKEA ont joué un rôle précieux en nous aidant à mettre au point de nouvelles approches.

Enfin, comme les autres organisations, nous reconnaissons que nos propres empreintes opérationnelles ont un impact environnemental, et nous prenons les mesures qui s'imposent. Par exemple, nous travaillons pour accroître l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Monsieur le Président,

Si nous travaillons pour répondre à ces défis, c'est grâce à la grande confiance que les donateurs continuent d'accorder au HCR. Cette année, les fonds disponibles devraient atteindre environ 4,82 milliards de dollars E.-U. La contribution des États-Unis est restée la plus importante. Elle a joué un rôle décisif dans beaucoup de situations difficiles, et j'en suis très reconnaissant. Je voudrais remercier la Commission européenne et l'Allemagne pour leur appui particulièrement solide, ainsi que la Suède, le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas pour les financements importants et non affectés qu'ils ont apportés, et évidemment tous les autres donateurs.

L'écart entre les besoins et les ressources disponibles a cependant continué de se creuser en termes absolus. Cette année, il atteindra environ 3,82 milliards de dollars E.-U. Les revenus issus du secteur privé devraient augmenter de 11 % par rapport à l'année dernière, pour se chiffrer à 470 millions de dollars E.-U. Nous continuons à travailler pour diversifier la base de financement, dans un esprit de partage des responsabilités

afin de nous assurer une plateforme solide de travail. Surtout, notre partenariat avec les organismes de développement devient plus solide et nous aide à trouver les moyens de cibler nos ressources de manière à mobiliser des programmes plus importants.

Je suis conscient du fait que la générosité des donateurs doit être accompagnée par l'amélioration constante de la manière dont nous gérons l'Organisation. En fin 2016, j'ai lancé un processus de réforme pour rendre le HCR habile et efficace, et équiper les opérations-pays afin de leur permettre d'appliquer des stratégies adaptées au contexte, d'innover et de répondre aux dynamiques locales et régionales dans le cadre des équipes-pays des Nations Unies. Telle est la raison d'être de notre processus de régionalisation et de décentralisation visant à donner plus de pouvoir et de souplesse aux bureaux-pays, afin de nous rapprocher des réfugiés et de mobiliser l'appui en première ligne au moyen des bureaux régionaux installés dans les régions.

Nous entrons dans la dernière phase des changements structurels qui supposent des ajustements au niveau des divisions du Siège et d'autres entités, conformément au nouvel équilibre des pouvoirs.

Évidemment, la transformation ne concerne pas uniquement les structures et les responsabilités. Elle n'est pas non plus un exercice ponctuel. Elle implique aussi des changements dans notre culture institutionnelle, un investissement dans la qualité du travail, l'amélioration et la rationalisation des systèmes et processus ainsi que la création d'un espace pour l'innovation.

Nous travaillons sur des plans basés sur des preuves, sur la manière de décrire l'impact et sur l'amélioration de l'efficacité, conformément aux engagements pris dans le cadre du « *grand bargain* » et, comme la Vice-Secrétaire générale l'a relevé, en tant que participant actif aux réformes générales à l'ONU. J'ai récemment approuvé une Stratégie de transformation des données. Le nouveau Centre commun de données HCR/Banque mondiale sera inaugurée par le Secrétaire général. Il s'agit là d'un jalon historique dans la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

Par ailleurs, nous continuons d'asseoir une solide culture de gestion des risques à travers l'Organisation, et de renforcer les systèmes et les outils de prévention et de lutte contre les inconduites. Nos efforts portent notamment sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels contre lesquels nous avons appliqué diverses mesures. Je suis personnellement engagé pour cette cause en tant que Champion du Comité permanent interorganisations. Au HCR, les auteurs d'inconduites n'ont pas de place et nous devons garder les survivants et les victimes au centre de notre réponse.

Monsieur le Président,

En 2011, le Secrétaire général qui est mon prédécesseur, avait convoqué une réunion ministérielle pour le 60^e anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le 50^e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Il est juste de dire que jusqu'alors, le mandat sur l'apatridie n'était qu'un aspect périphérique du travail du HCR. Évidemment, vous n'avez pas vu le problème de cette manière. Plus de 60 États et entités régionales avaient pris des engagements

visant à réduire ce fléau. Cette vague de volonté et d'engagement politiques est devenu le catalyseur de la Campagne #J'appartiens, lancée en 2014. Galvanisés par la nouvelle impulsion, nous avons décidé de fixer un délai, à savoir de 10 ans, pour mettre fin à l'apatridie.

Aujourd'hui, où nous sommes à mi-parcours de la Campagne, nous devons faire le bilan et renouveler l'engagement qui nous place sur la voie de la réalisation de cette grande ambition. Tel est l'objectif du Segment de haut niveau qui suivra dans quelques instants dans le cadre de cette réunion du Comité exécutif.

Lorsque nous parlons de l'apatridie, nous avons en idée les lois, les documents et d'autres aspects techniques. Il s'agit là de domaines importants où un travail ardu doit être effectué. Toutefois, lorsque nous définissons l'apatridie uniquement en termes juridiques, nous perdons de vue le grand fléau qu'elle représente dans la vie des gens en ce qu'elle les pousse à vivre en marge de la société, les prive de leurs droits fondamentaux et du sens de l'identité. Il s'agit là d'un domaine où, avec peu d'investissement, nous pouvons réaliser un grand impact.

L'année dernière, certains d'entre vous ont assisté à un événement en marge où une jeune femme, ayant grandi apatride, est devenue citoyenne d'un pays pour la première fois. Pour tous ceux qui étaient présents dans la salle, l'expérience était profondément émouvante et ce moment-là, plus que tout discours ou liste d'engagements, a permis de se faire une idée de ce que signifie en fin de compte appartenir à un pays après avoir vécu pendant des années en marge de la société. Cette dame et un certain nombre d'anciens apatrides sont aujourd'hui présents parmi nous, et je vous encourage à vous entretenir avec eux pour comprendre ce que la nationalité signifie pour eux. C'est leurs récits qui nous inspireront au fur et à mesure que nous progressons.

D'importants résultats ont été obtenus au cours de la première moitié de la Campagne, avec notamment la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes dans les lois relatives à la nationalité, l'adoption de lois permettant d'éviter l'apatridie chez l'enfant et la mise au point de procédures en vue de trouver des solutions pour les personnes qui, autrement, seraient apatrides. Certaines situations prolongées ont finalement été réglées. Quinze États ont adhéré à l'une ou aux deux Conventions relatives à l'apatridie. Le Kirghizistan est devenu le premier pays à annoncer officiellement qu'il a réglé tous les cas connus d'apatridie sur son territoire, résultat qui devrait inspirer d'autres États. Je me réjouis d'avance d'honorer ce soir, lors de la cérémonie d'attribution de la Distinction Nansen, M. Azizbek Ashurov, champion kirghiz de la Campagne.

Par ailleurs, je voudrais louer le travail de l'UNICEF, du FNUAP, de la Banque mondiale et de la société civile ainsi que des réseaux académiques, en particulier des « Amis » de la Campagne basés à Genève, qui ont été constants dans leur plaidoyer et leur appui. Les réunions préparatoires au plan régional ont été marquées par de l'énergie et de l'engagement. J'ai le plaisir d'annoncer que nous avons reçu 171 engagements en préparation de l'événement d'aujourd'hui, qui a également galvanisé d'autres initiatives pouvant par la suite devenir des engagements concrets.

En ce moment où nous vous demandons beaucoup d'efforts, ce résultat est particulièrement louable. Au HCR, nous allons aussi redoubler d'efforts pour réaliser

collectivement des résultats ambitieux afin de mettre fin à l'apatridie une fois pour toutes.

Monsieur le Président,

Dans un peu plus de deux mois, le premier Forum mondial sur les réfugiés aura lieu dans ce bâtiment. Il intervient à la fin d'une décennie de turbulence au cours de laquelle des personnes et des communautés ont été déracinées à travers les régions. Il y a 10 ans, personne n'avait prévu la convergence de tendances et d'événements devant conduire au doublement du nombre de personnes déplacées de force ni la place prédominante que les flux de réfugiés et de migrants occupent en politique interne et internationale. Associés aux défis mondiaux du XXI^e siècle, notamment ceux liés aux changements climatiques, la gestion des déplacements forcés et leur règlement sont de toute évidence devenus une très grande priorité.

Aujourd'hui, la grande question consiste à se demander ce que nous allons faire de la prochaine décennie. Sera-t-elle une décennie pendant laquelle nous nous mettrons en retrait et négligerons les leçons durement apprises du XX^e siècle, ou bien celle au cours de laquelle, malgré nos divergences de points de vue et d'intérêts, nous unirons avec courage nos forces pour faire face aux défis et saisir les opportunités de la coopération internationale pour régler le problème de l'exil ? Ce sont là les questions fondamentales auxquelles le Forum devra répondre. Évidemment, je forme le vœu qu'il puisse répondre à ces questions en montrant clairement la seconde voie. Je vous encourage à veiller à ce que les États soient représentés au niveau supérieur, à partager vos expériences positives, à prendre des engagements significatifs et d'impact pouvant considérablement améliorer l'avenir des réfugiés et des communautés d'accueil.

Je suis persuadé que le Pacte mondial sur les réfugiés nous autorise à être optimistes. C'est là que réside l'élan. Nous disposons d'un outil puissant construit à partir des discours sur ce qui est possible. Le Forum sera l'occasion, je l'espère, de montrer que nous n'allons pas fuir les énormes responsabilités qui pèsent sur nos épaules et qui sont liées, non seulement aux réfugiés et aux communautés d'accueil qui attendent des actions de notre part, mais aussi aux possibilités que nous avons d'inspirer les nouvelles générations et de démontrer par des moyens pratiques et concrets en quoi la coopération internationale est importante et comment elle peut être mise en œuvre.

Je vous remercie.